

Baie-Saint-Paul

**l'initiative d'une collectivité territoriale
valorisant l'écoresponsabilité**

**Christiane Gagnon, Professeure titulaire
Université du Québec à Chicoutimi
Colloque développement durable**

AGENDA 21

Baie-Saint-Paul
VILLE D'ART ET DE PATRIMOINE

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONFÉRENCE MONDIALE DE LA BIACONIÈRE DE CHARLEVILLE / INECO 2008

**AgroParisTech
Clermont-Ferrand
24-25 septembre 2008**



Plan

- 1. Contexte institutionnel de DD au Québec et définition d'une collectivité viable**
- 2. Baie-Saint-Paul, Ville d'Art et de Patrimoine: l'expérience d'une collectivité viable engagée dans une démarche d'écoresponsabilité et d'éco-exemplarité**
- 3. Définitions, étapes (7) et résultats attendus par la démarche entreprise par la Ville**
- 4. Sept défis posés aux collectivités inscrites dans une démarche territoriale de DD**



1. Nouveau contexte institutionnel au Québec concernant le DD

- @@ Loi (2006)
- @@ Commissaire au DD
- @@ Stratégie gouvernementale de DD 2008-1013 (2007)

Démarches territoriales de planification et d'application du développement durable* au Québec

Estran-21

Saint-Félicien

Baie-Saint-Paul



Québec
MRC de Matane
Notre-Dame-de-Lourde
Sorel-Tracy
MRC des Sources
Lavaltrie
Sainte-Marie-Salomé
Charlemagne
Montréal
Saint-Colomban
MRC des Moulins

* Agenda 21 local, projet de territoire, démarche d'animation de territoire, démarche de développement durable, quartier durable, quartier 21

Source : Guide pour des Agendas 21e siècle locaux
<http://www.A21L.qc.ca>
Auteure : Emmanuelle Arth, 2008

1. Qu'est-ce qu'une collectivité viable dans le contexte québécois?

- ☺ une collectivité qui se donne un projet mobilisateur de DD à l'échelle d'un territoire donné (quartier, ville, regroupement, microrégion, région) avec des objectifs de plus grande qualité; de vie pour les citoyens, de revitalisation, etc.
- ☺ selon une vision à long terme et transversale, dépassant le calendrier électoraliste;
- ☺ faisant intervenir activement les différents types d'acteurs habitant le territoire dans la planification du développement;
- ☺ combinant la démocratie élective et participative.

2. Baie-Saint-Paul:

**l'expérience d'une collectivité
viable engagée dans une
démarche d'écoresponsabilité
et d'éco-exemplarité suite à la
mise en œuvre de son A21L
(2006)**

2. Baie-Saint-Paul: quelques caractéristiques

- Ville centre et de services de la MRC de Charlevoix avec 55% de la population, soit 7 300h, sur une superficie de 546,7 km²;
- Un des berceaux de l'histoire de la colonisation;
- Fait partie de la région touristique et de la Capitale nationale de Québec;
- Renommée pour son paysage exceptionnel, entre montagnes et mer, qui a attiré depuis le XX^e de nombreux artistes et touristes;
- Ville d'art et de patrimoine, de gastronomie du terroir et d'écotourisme (Réserve mondiale de la biosphère).

2. Baie-Saint-Paul: une ville engagée dans une démarche d'écoresponsabilité

A) Élaboration d'un A21L

- À la demande des citoyens, suite au sommet économique de 2003 et adopté en 2006
- Issu de 6 consultations publiques dont 2 rencontres auprès de jeunes ; au total, 200 personnes consultées
- **Se décline sous:**
 - 7 thématiques de développement durable;
 - 18 grands défis;
 - 44 actions à réaliser pour 2009
 - 1ère municipalité au Québec à se doter d'un A21L

2.B) Promotion de bonnes pratiques de DD tant dans l'organisation municipale que dans la communauté:

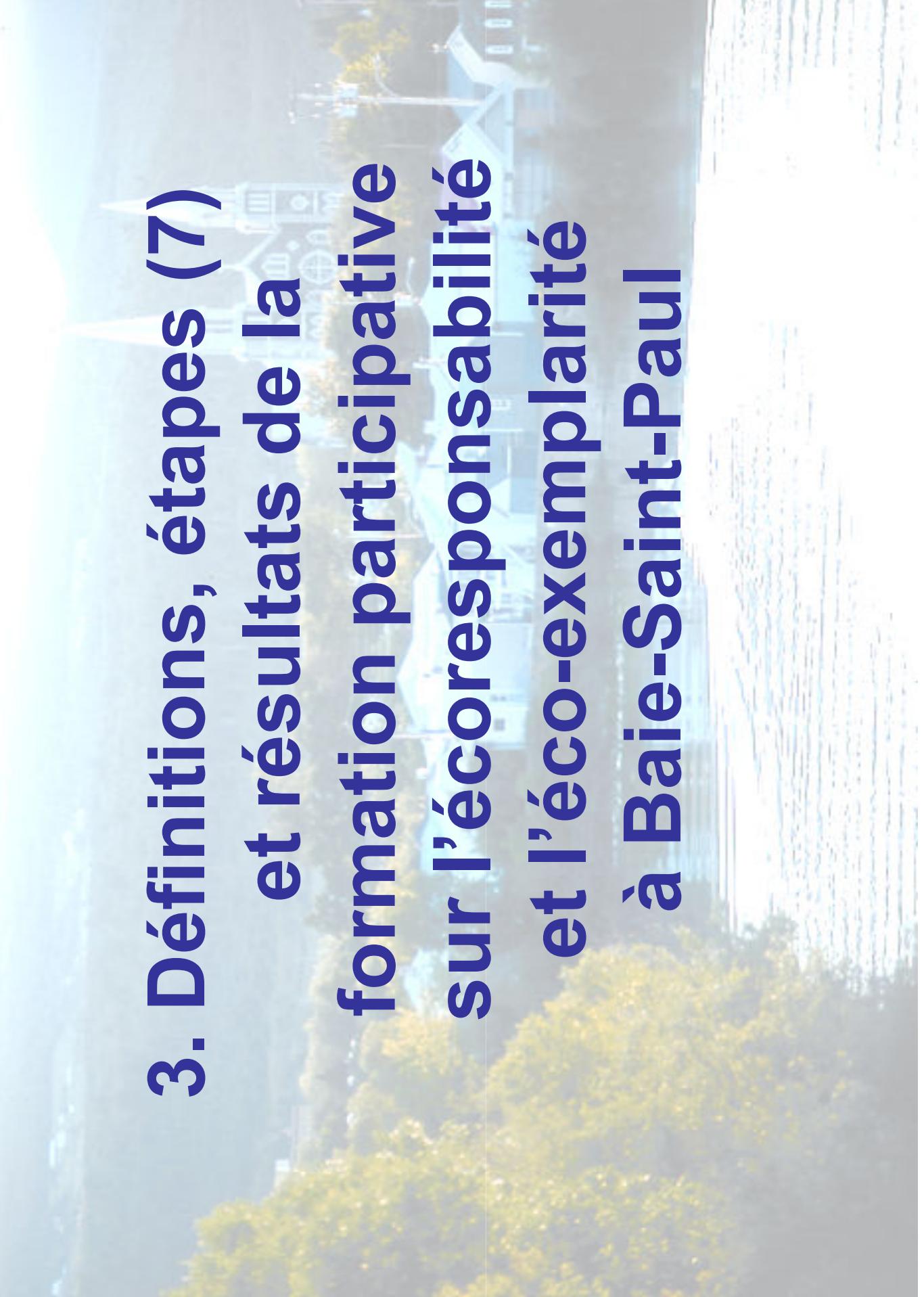
Ex. Action: Soutien à la réalisation de Habitat 07



2. C) Action: promotion de l'écoresponsabilité

► Formation participative et objectifs

- * Mobiliser les agents municipaux (employés et élus)**
 - * Identifier les pratiques actuelles**
 - * Faciliter l'appropriation des principes de DD**
 - * Identifier les pratiques souhaitables et les écogestes individuels et collectifs**
 - * Identifier des suggestions venant des agents**
 - * Élaborer un plan d'actions pour l'année en cours et les 3 prochaines**
 - * Élaborer un programme convivial et stimulant de suivi avec des indicateurs facilement mesurables et appropriés à la situation**



3. Définitions, étapes (7) et résultats de la formation participative sur l'écoresponsabilité et l'éco-exemplarité à Baie-Saint-Paul

3. Qui'est-ce que l'écoresponsabilité?

L'écoresponsabilité naît de la capacité de se sentir concernée par la situation environnementale (au sens large), locale et planétaire, de comprendre les enjeux qu'elle soulève à l'échelle du quotidien, de se reconnaître comme étant partie prenante de ceux-ci et d'agir de façon écoéfficiente afin de modifier les pratiques non souhaitables

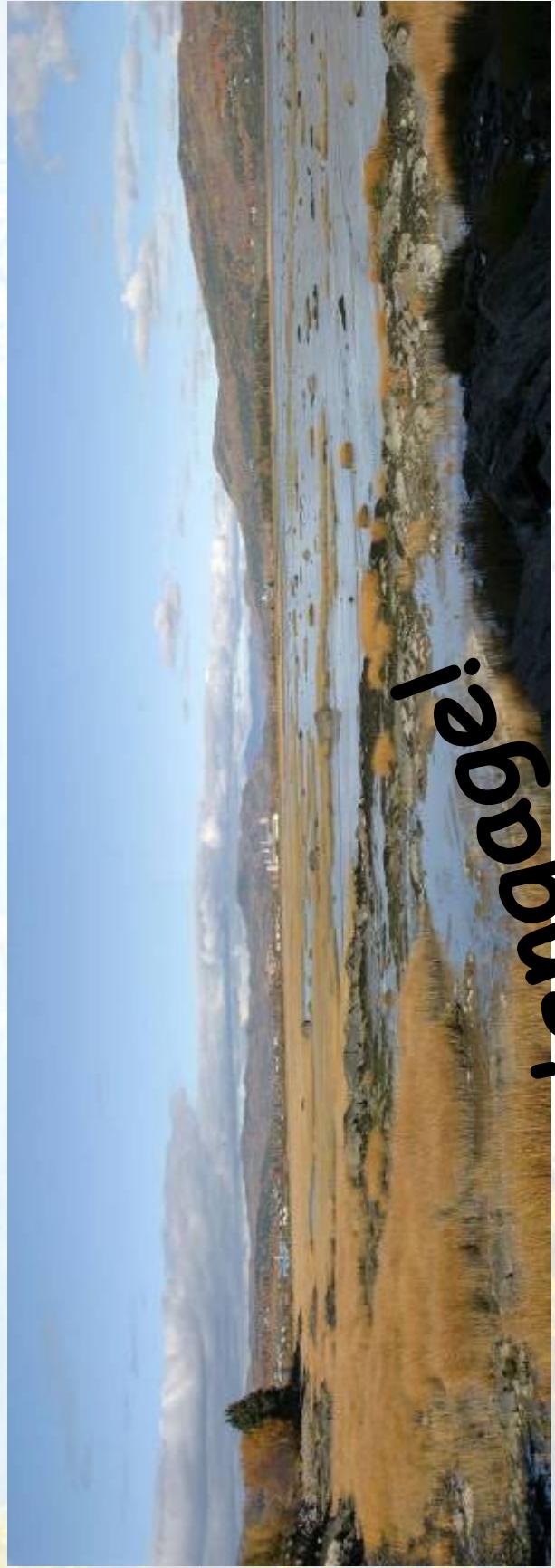
3. Qu'est-ce qu'une municipalité écoresponsable/éco-exemplaire?

- Adopte un mode de production de biens et services et de consommation responsables car implique des ressources humaines, matérielles et énergétiques
- Prend en compte les dimensions du DD lors de la prise de décision et dans la gestion au quotidien
- Adopte des mesures de réduction des impacts sur l'environnement, d'efficience économique (réduction des coûts) et d'équité sociale
- Favorise la sensibilisation et encourage l'adoption de pratiques concrètes, tant à l'intérieur que dans la communauté

3. Qu'est-ce qu'un écogeste?



3. L'écoresponsabilité et l'éco-exemplarité: un axe de la gouvernance territoriale



Moi, je m'engage!

**BSP: 1er programme municipal
québécois de formation à
d'écoresponsabilité**

3. L'écoresponsabilité et l'éco-exemplarité: Ça commence par vous !

**Une démarche,
individuelle et
collective,
d'amélioration
en continue
des pratiques
et des
décisions,
liant les enjeux
globaux et
locaux du DD**



3. Étape 1

Identification des thèmes de l'écoresponsabilité municipale

- 1. La gestion des déchets**
- 2. L'utilisation et le traitement de l'eau**
- 3. L'énergie**
- 4. Le bâtiment et l'aménagement du territoire**
- 5. Les achats**
- 6. Le patrimoine naturel**
- 7. Les transports et les déplacements**
- 8. Sensibilisation/information/diffusion des connaissances**
- 9. La gestion de risques**
- 10. Les changements climatiques**



3. Étape 2. Identification des constats pour fin d'échanges et de sensibilisation

Ex. les déchets

•Du global... :

- 20 tonnes de déchets produits/min au Québec, soit 1,5 tonne de déchet /pers et / an
- 11,8 millions de tonnes de matières résiduelles au QC (2002) dont 31% dans le secteur municipal et 42% de matières résiduelles récupérées (objectif 65%)
- trognon de pomme : 4 à 8 semaines pile : 50 ans bouteille en plastique : 500 ans

•... Au local (**MRC Charlevoix**):

•Déchets enfouis /an :

- 2005: 11 085 (T)
- 2007 : 9 061 (T)

•Matières recyclées ou valorisées /an :

- 2005 : 1 428 (T) (11%)
- 2007 : 1 644 (T) (15%)





3. Étape 3

Identification des pratiques
actuelles par des questionnaires
dont un sur la journée-type

3. Étape 4 : Ateliers par département (service)



L'écoresponsabilité en pratique : comment le geste de chacun compte pour un développement durable et viable ?

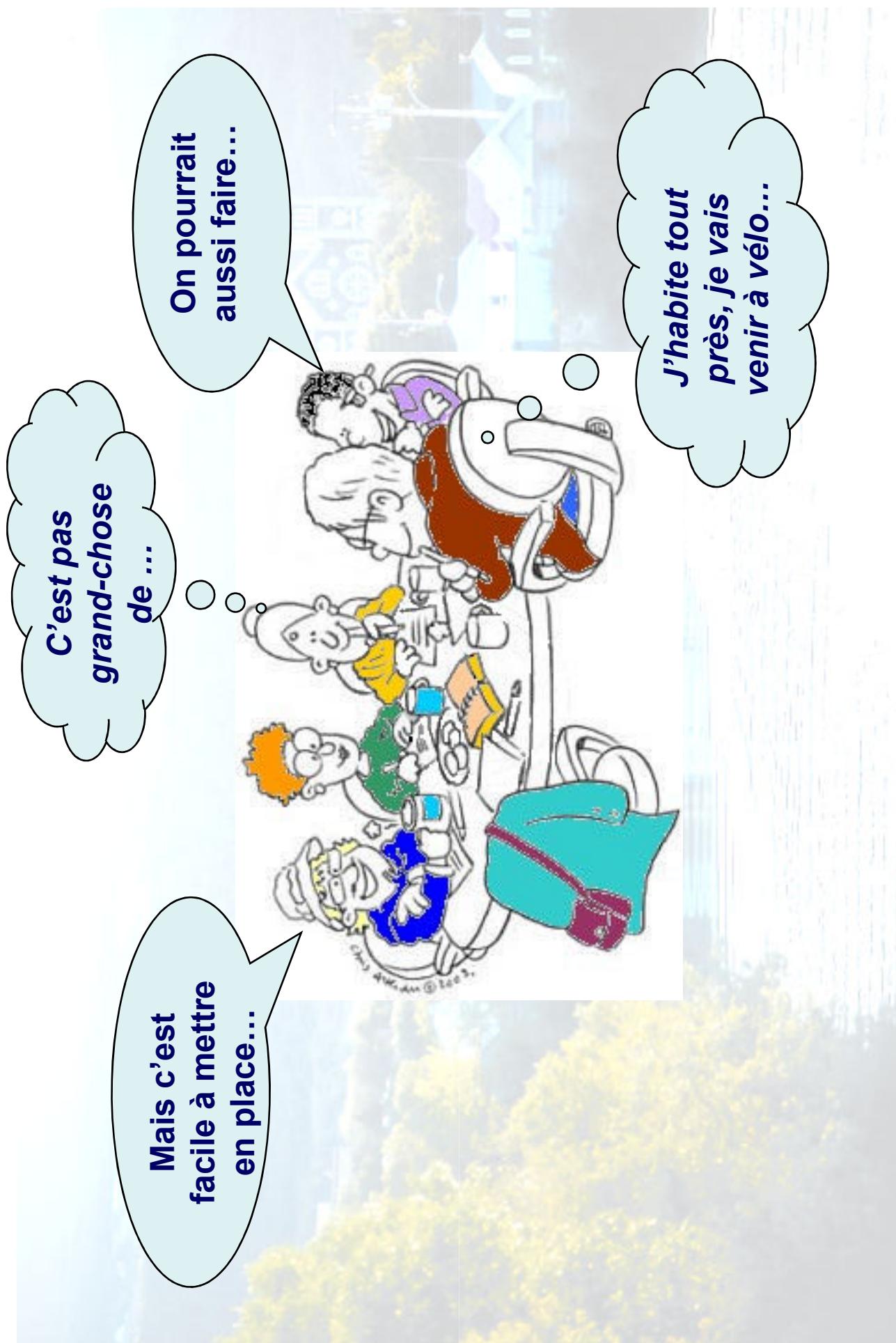
- * Favoriser l'expression d'engagements individuels (écogestes) et suggestions pour la collectivité
- * Identifier des indicateurs de suivi

3. À vous la parole !

Pensez-vous qu'un changement futur dans vos pratiques aura un impact positif et exemplaire pour l'ensemble de la collectivité ?



Pensez-vous que vos pratiques quotidiennes actuelles ont un impact sur votre milieu de vie et de travail ?





3. Étape 5

« Priorisation » des suggestions d'écogestes par l'ensemble des agents municipaux classées selon les thèmes d'écoresponsabilité et catégories d'investissements en vue du plan d'actions



3. Étape 6 Approche de suivi

- Basée sur les grands thèmes (variables) de l'écoresponsabilité
- En fonction des suggestions proposées par les agents donc adaptive
- Qualitative mais avec des indicateurs mesurables
- Indicateurs de suivi évolutifs et conviviaux
- Suivi participatif vu comme élément de stimulation et non comme un contrôle
- Suivi interne et validation externe

3. Exemples d'indicateurs de suivi

Variable	Indicateurs	Responsabilité
Variable 1: Déchets		
1	Nombre de litres (bac de 1100 litres et/ou 360 litres de récupération pour arena, garage municipal, terrain de jeux et hotel de ville / mois	Responsable Arena/garage/Hôtel de Ville
2	Nombre de litres de compost pour arena, garage municipal, terrain de jeux et hotel de ville / mois	Responsable Arena/garage/Hôtel de Ville
3	Nombre d'évènements 0 déchets financés par la Ville / mois (formulaire)	Tresorerie
4	Nombre d'événement 0 déchets organisés par la Ville / mois	Loisirs/Culture
5	Nombre de nouvelles poubelles de tri pour les lieux publics / an	Voirie
Variable 2 : Eau		
6	Nombre de litres d'eau potable par grand secteur (3), par saison et grand consommateur et bâtiment clef de la ville / mois	Voirie
7	Nombre de nouveaux dispositifs pour diminuer la consommation d'eau / an	DG
8	Nombre de compteurs d'eau installés / an	Voirie

Exemple partiel de la grille de suivi

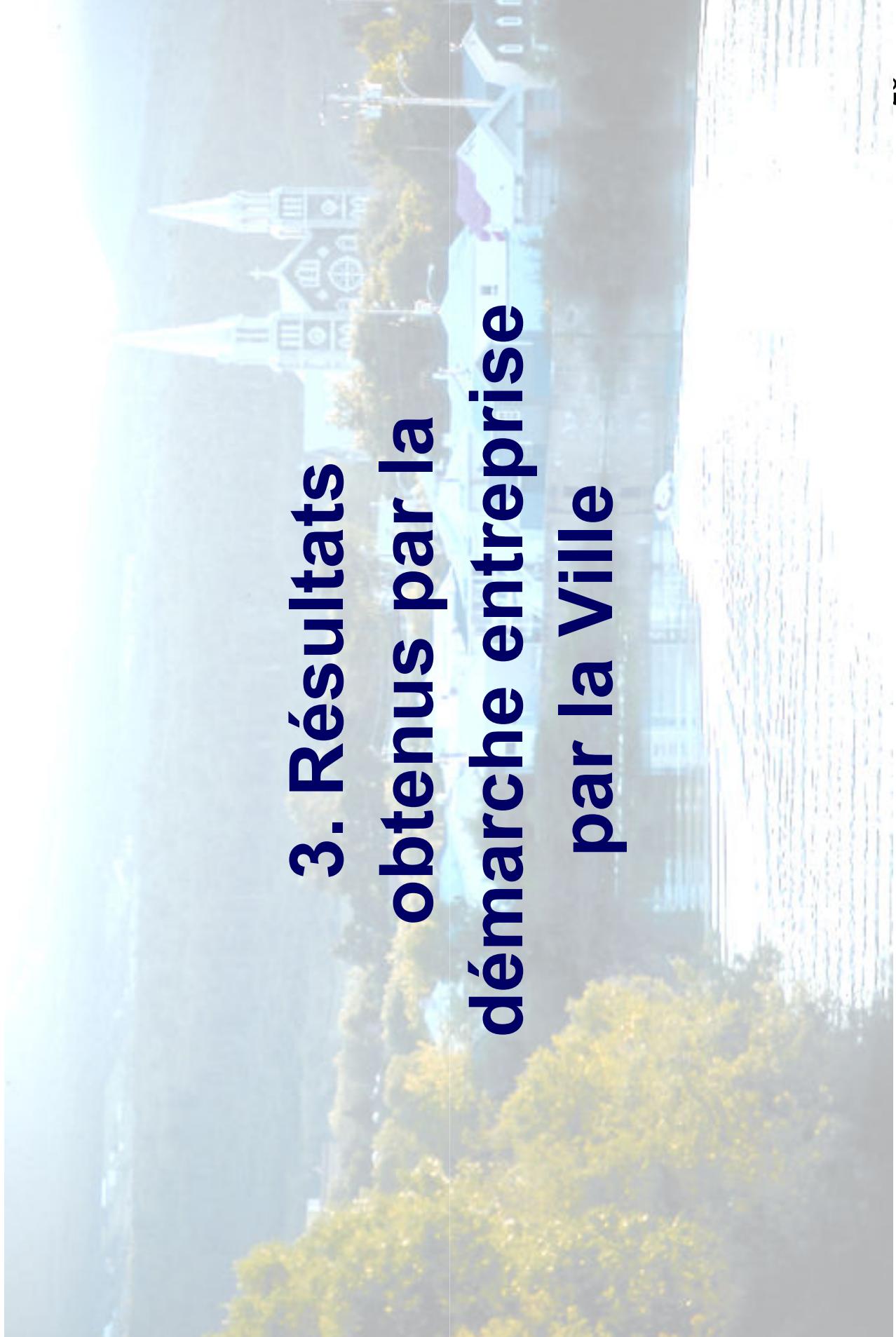
	Variable / Périodicité	Indicateurs	Responsabilité	Edifices ou départements	Janvier	Février	Mars	Trimestre 1	Semestre 1
Variable 1: Déchets	Nombre de litres (bac de 1100 litres et/ou 360 litres de récupération pour arena, garage municipal, terrain de jeux et hotel de ville / mois	1	Responsable Arena/ garage/ Hôtel de Ville	Arena	0	0	0	0	0
			Responsable Arena/ garage/ Hôtel de Ville	Hôtel de ville	0	0	0	0	0
		2	Nombre d'évènements 0 déchets financés par la Ville / mois (formulaire)	Trésorerie	0	0	0	0	0
			Nombre d'événement 0 déchets organisés par la Ville / mois	Loisirs/Culture	0	0	0	0	0
		5	Nombre de nouvelles poubelles de tri pour les lieux publics / an	Voirie					

3. Étape 7



*Mise en application d'écogestes et de suggestions

* Janvier 09: 1ère analyse de suivi



3. Résultats obtenus par la démarche entreprise par la Ville

3. Résultats obtenus et souhaitez

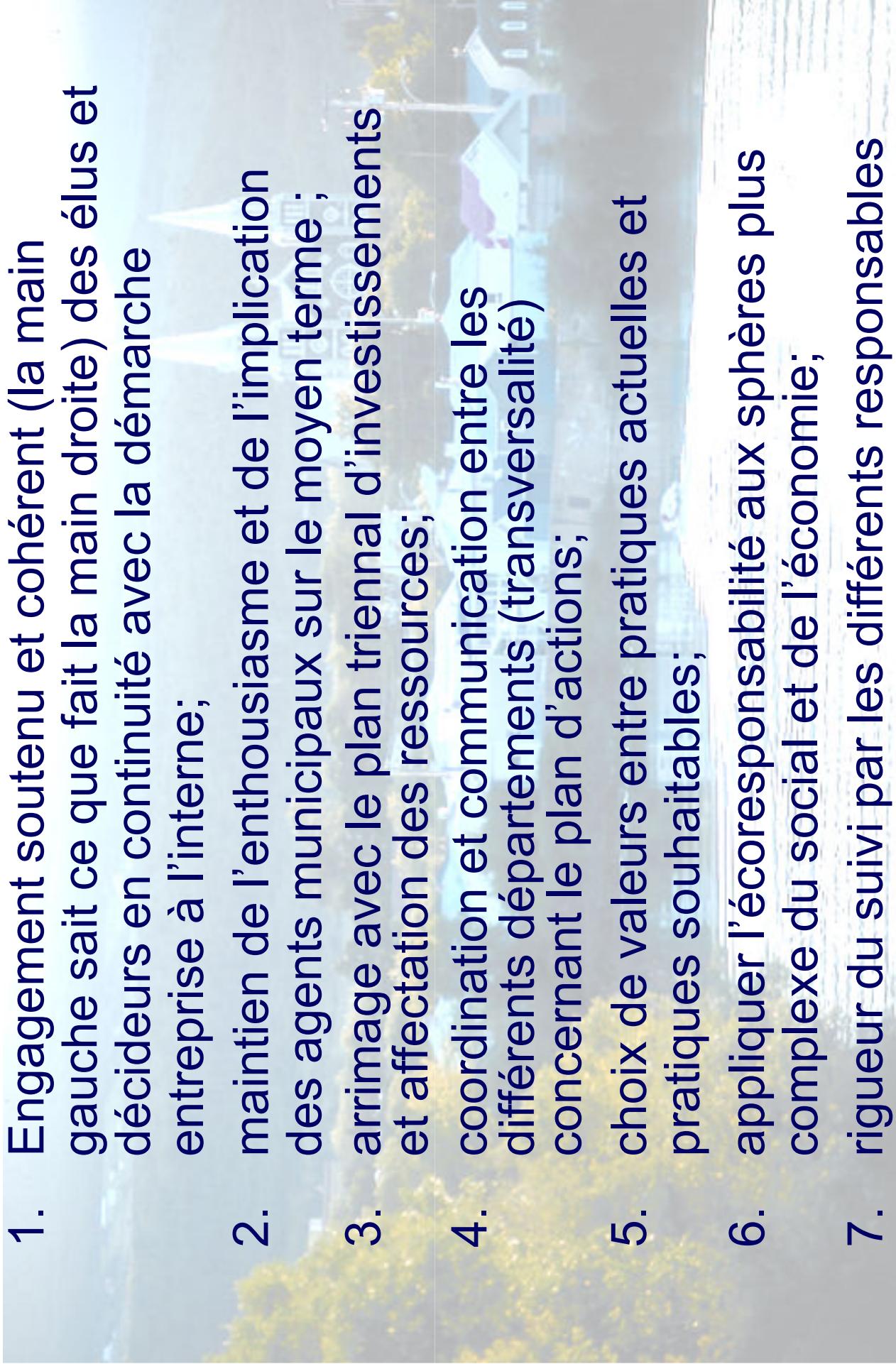
1. Agents municipaux plus conscients de leur rôle et de l'impact de leurs actions et gestes
2. Plus de 150 suggestions ont été faites
3. Concrétisation interne de l'A21L

Souhaités

1. l'ensemble des suggestions faites sont réalisées et par la suite actualisées
2. la municipalité veut créer un effet d'entraînement et servir d'exemple auprès des autres acteurs territoriaux qui enclencherait alors une démarche d'écoresponsabilité dans leur organisation (institutions, commerces, etc.)



4. Les 7 défis pour la réussite d'un programme d'écoresponsabilité dans un contexte de collectivité viable et de DD

- 
1. Engagement soutenu et cohérent (la main gauche sait ce que fait la main droite) des élus et décideurs en continuité avec la démarche entreprise à l'interne;
 2. maintien de l'enthousiasme et de l'implication des agents municipaux sur le moyen terme ;
 3. arrimage avec le plan triennal d'investissements et affectation des ressources;
 4. coordination et communication entre les différents départements (transversalité) concernant le plan d'actions;
 5. choix de valeurs entre pratiques actuelles et pratiques souhaitables;
 6. appliquer l'écoresponsabilité aux sphères plus complexe du social et de l'économie;
 7. rigueur du suivi par les différents responsables

MERCI !

Pour en savoir plus

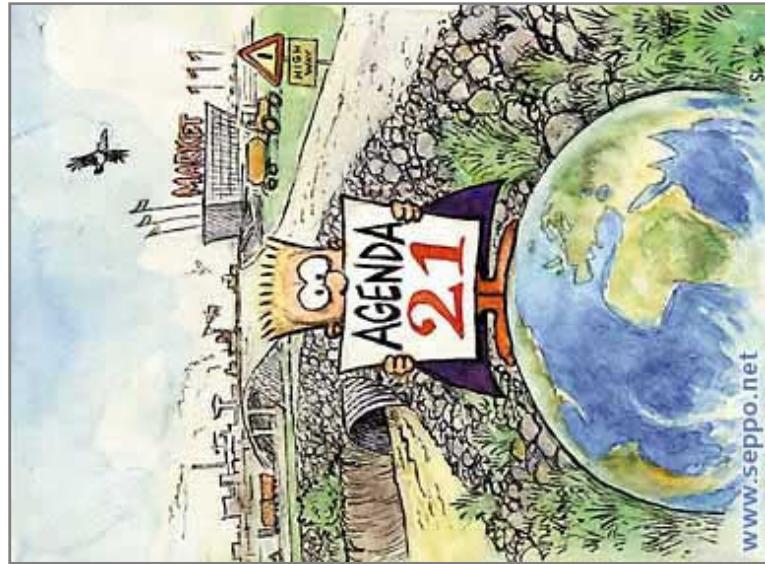
sur Baie-Saint-Paul:

<http://www.baiestpaul.com>

et

sur les A21L au Québec

www.A21L.qc.ca



Guide pour des Agendas 21^e siècle locaux

ORIENTATIONS
DU GUIDE

PLAN
DU SITE

Visualiser les étapes
de la démarche A21L

un portail
accessible pour
accompagner le
virage du DDV et
du rehaussement
de la qualité de vie

Recevoir les
nouveautés

Que contient le guide ?

Pourquoi ce guide ?

À qui sert le guide ?

<http://www.A21L.qc.ca>

À PROPOS DE : NAVIGATION
ET DROITS D'AUTEURS

Université du Québec à Chicoutimi

ENTRER DANS
LE GUIDE